



## FICHE DE POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT (DH)

### DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET DES AFFAIRES MEDICALES

#### **Etablissement Public de Santé Mentale de la Marne**

Adresse : 1, chemin de Bouy – 51 000 Châlons-en-Champagne

**Cotation de la part fonctions de la PFR : 2.6 (CN) 2.7 (HC)**

#### **Personne à contacter :**

Lucie DELECRAY – Directrice par intérim

03 26 70 37 01 ou 37 02

[delecrayl@epsm-marne.fr](mailto:delecrayl@epsm-marne.fr)

[contact@epsm-marne.fr](mailto:contact@epsm-marne.fr)

### PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT

L'Établissement Public de Santé Mentale de la Marne porte 2 pôles de psychiatrie adulte (pour 8 secteurs), 1 pôle de psychiatrie de la personne âgée, 2 pôles de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (pour 2 intersecteurs), 1 pôle médico-social (Maison d'Accueil Spécialisée), 1 pôle d'addictologie, 1 pôle de psychiatrie médico-légale, 1 pôle de médecine générale. Il assure à ce titre la couverture de la totalité de la population marnaise adulte pour ses activités de psychiatrie et d'addictologie, et de la moitié de la population mineure au titre de la psychiatrie infanto-juvénile, hors agglomération rémoise.

L'EPSMM dispose de deux sites d'hospitalisation traditionnelle, à Châlons-en-Champagne et à Reims, et de structures ambulatoires réparties sur l'ensemble du département de la marne.

L'EPSMM a également développé des unités et services de recours, à vocation régionale (anté-région Champagne-Ardenne) :

- l'UMD (Unité pour Malades Difficiles),
- le SMPR (Service Médico-Psychologique Régional),
- le CRIAVS (Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles

de Champagne-Ardenne),

- la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) départementale renforcée,
- le Centre territorial de psychotraumatisme de Champagne-Ardenne,
- l'unité de neuromodulation,
- le niveau 3 d'enseignement et de recherche en addictologie,
- le dispositif de prévention de la récurrence suicidaire : Vigilans Champagne-Ardenne,
- le Centre de Prise en charge Précoce des Psychoses et d'Orientation (C3P-O),
- le Centre Universitaire de Remédiation cognitive et rétablissement (CURE) de Champagne-Ardenne.

C'est ainsi une file active de quelque 18 000 patients par an qu'accueille et soigne l'EPSM de la Marne dont 90 % en ambulatoire (sans hospitalisation complète).

L'établissement est membre du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, dont l'établissement support est le CHU de Reims. Il porte la Communauté Psychiatrique de Territoire de la Marne et pilote la mise en œuvre du Projet Territorial de Santé Mentale adopté en 2019.

Présentation des services (nombre de lits, effectifs, budget...) : 411 lits de psychiatrie et addictologie – 115 places (HJ) – 48 lits de MAS (maison d'accueil spécialisée) - 1 200 agents non médicaux et 70 médecins – 90 millions d'euros de budget

## IDENTIFICATION DU POSTE

### **Présentation de la Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales**

La Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales (DRHAM) comprend l'ensemble des fonctions dédiées à la gestion des ressources humaines médicales et non médicales dans le cadre d'une politique de qualité et de sécurisation des organisations de soins, et de formation et de développement des compétences.

Son action s'inscrit dans le cadre des projets et des objectifs fixés par la Direction de l'établissement, au travers de son projet d'établissement et, pour le personnel non médical, du projet social et des Lignes Directrices de Gestion.

La Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales compte au total 17 agents, et son Directeur est assisté d'une attachée d'administration hospitalière expérimentée.

Cette Direction comprend 7 « bureaux » :

- un bureau « effectifs – analyse de gestion »
- un bureau « recrutement, carrière, retraite »
- un bureau « formation continue »
- un bureau « absentéisme et œuvres sociales »
- un bureau « paie »
- un bureau « dialogue social »
- un bureau « affaires médicales ».

## **Fonctions (profil proposé):**

En lien avec la direction d'établissement, le Directeur des ressources humaines et des affaires médicales met en œuvre le politique des ressources humaines médicales et non médicales de l'établissement, conformément au projet social et aux lignes directrices de gestion, dans les domaines du recrutement, de l'accompagnement des projets médico-soignants et des projets professionnels des salariés, et de la qualité de vie au travail.

L'attractivité et la fidélisation des professionnels médicaux et paramédicaux (infirmiers en particulier) constituent un enjeu majeur pour cette Direction.

## **Position hiérarchique et fonctionnelle :**

### Liaisons hiérarchiques :

Le Directeur des ressources humaines et des affaires médicales est placé sous la responsabilité directe du chef d'établissement. Il exerce une responsabilité hiérarchique sur l'ensemble des agents de la DRHAM.

### Liaisons fonctionnelles :

Le Directeur des ressources humaines et des affaires médicales entretient des liaisons fonctionnelles avec :

- La Coordination Générale des Soins,
- Les directions fonctionnelles,
- L'encadrement médical, soignant, administratif, technique et logistique,
- Les chefs de pôle et de service médicaux,
- Les partenaires sociaux représentant les personnels.

## **Missions et activités :**

### ▪ **Au titre des ressources humaines :**

- Elaborer et mettre en œuvre la stratégie ressources humaines de l'EPSMM, l'évaluer et l'ajuster
- Optimiser les organisations (notamment de soins) en lien avec la Direction des soins ou les autres directions fonctionnelles, par un travail de réflexion et une mise en œuvre d'actions sur les réorganisations de l'établissement
- Définir et évaluer la politique de formation continue et de promotion professionnelle
- Poursuivre le développement d'une politique de qualité de vie au travail
- Animer un dialogue social de qualité et piloter les instances (CTE et CHSCT)

### ▪ **Au titre des affaires médicales :**

- Assurer la gestion des professionnels médicaux (recrutement, carrière, rémunération, etc.)
- Conduire en collaboration avec la CME une politique dynamique, attractive et innovante en matière de recrutement et de gestion des professionnels médicaux
- Assurer le développement de l'offre de formation pour le personnel médical, particulièrement dans sa dimension managériale

Le Directeur des ressources humaines et des affaires médicales participe au réseau des DRH de Champagne-Ardenne et à celui des DAM. Il contribue aux travaux du Groupement hospitalier de territoire en matière de politique de ressources humaines médicales et paramédicales.

## PROFIL SOUHAITE DU CANDIDAT

### Expérience professionnelle appréciée :

Ce profil est destiné à un directeur d'hôpital. Il aura dans l'idéal déjà exercé des fonctions de direction dans une direction des ressources humaines dans un établissement public de santé.

### Connaissances particulières requises / prévues :

- Intérêt prononcé pour la gestion des ressources humaines en général
- Intérêt pour la psychiatrie et son champ d'action, dépassant le cadre sanitaire strict (collaborations étroites avec les secteurs médico-social et social)
- Connaissance du statut de la Fonction Publique Hospitalière et du Code du Travail
- Connaissance et maîtrise des organisations hospitalières
- Connaissance et intelligence du fonctionnement des instances
- Compréhension et maîtrise du système de santé et culture de santé publique

### Compétences professionnelles requises / prévues :

- Sens du dialogue, particulièrement du dialogue social,
- Capacité d'arbitrage et de prise de décision,
- Rigueur et discrétion professionnelles,
- Loyauté et honnêteté intellectuelle ; sens du reporting hiérarchique,
- Savoir-faire relationnel et esprit d'équipe,
- Capacité de synthèse et sens de la communication.

## AUTRES INFORMATIONS

### Contraintes et avantages liés au poste :

Ce poste présente un grand intérêt par l'exercice professionnel qu'il permet, au sein d'un établissement de santé dynamique, à vocation départementale, bénéficiant d'une situation financière saine et d'une importante capacité à investir et conduire des projets médicaux nouveaux. Par ailleurs, la fonction s'exerce avec une qualité de travail et relationnelle certaine avec la communauté médicale et le président de la Commission Médicale d'Etablissement d'une part, ainsi qu'avec la Coordination générale des soins d'autre part.

Le Directeur des ressources humaines et des affaires médicales participe aux astreintes de direction, réparties sur une dizaine de personnes. Il peut être amené à remplacer le chef d'établissement pendant ses absences, en alternance avec deux autres directeurs adjoints.

Le caractère départemental et multi-sites de l'établissement nécessite des déplacements réguliers.

Un logement de fonction est disponible à proximité de l'établissement (à Châlons-en-Champagne). Une indemnité de logement par nécessité absolue de service peut également être proposée.